

Motion 1932

pour la mise en place d'un site internet sur les prestations sociales pratique et accessible à tous

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la difficulté à s'y retrouver, aujourd'hui, dans l'ensemble des prestations sociales versées par l'Etat ;
- la nécessité d'une plus grande transparence dans ce domaine ;
- le fait que toutes les prestations sociales sous condition de revenu seront prochainement rattachées au RDU ;
- le crédit d'investissement qui va permettre le développement prochain du système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU) ;
- les possibilités informatiques ouvertes par la mise en place de ce système.

invite le Conseil d'Etat

à profiter de la mise en place du SI RDU pour :

- rendre accessible sur un site internet toutes les informations permettant de connaître le système des prestations sociales sous condition de revenu en vigueur à Genève ;
 - mettre en ligne une « calculette » permettant à toute personne intéressée de pouvoir connaître, de manière simplifiée, en fonction des données et variables indiquées, le droit éventuel à une prestation.
- un bon accueil.